

Le 21 novembre 2007

Comité d'étude indépendant du système de la santé,  
de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail au N-B.

Membres du comité,

Je suis une accidentée du travail âgée de 58 ans. J'en avais 52 lors de ma cessation de travail, soit en 2002.

J'ai travaillé pendant 31 ans comme infirmière auxiliaire à [l'Hôpital]. Durant ces années, il m'est arrivé à quelques reprises de me blesser au dos, bien que ces blessures m'occasionnaient des douleurs, je pouvais quand-même continuer à travailler. Au cours des années, ces accidents de travail ont fini par m'user le dos et en 2001, je me suis encore blessé au dos en manipulant un bénéficiaire important. Le manque de ressources humaines était, la plupart du temps, la cause des blessures au travail car nous devions nous débrouiller seule, bien souvent. Suite à ceci, j'ai reçu des indemnisations de la CSSIAT durant neuf mois. À partir du 5 mai 2002, jusqu'au 27 juillet 2002, j'ai suivi un programme de rééducation chez [physiothérapeute] de Tracadie-Sheila. Après chaque séance d'exercices, j'avais de la difficulté à monter l'escalier, mais il ne comprenais pas pourquoi. À l'époque, je n'avis pas passé de IRM. La commission a donc cessé de me payer.

J'ai tout fais pour me remettre en forme. J'ai continué à faire de la physio et certains exercices, mais sitôt que je faisais un effort physique, je rechutais: Douleur et engourdissement au bras gauche, à la jambe gauche et douleurs du côté gauche du corps accompagné de pertes d'équilibre par intervalles.

J'ai passé un IRM le 20 août 2002 et les tests ont démontré deux hernies discales, soit à la C5-C6 et C6-C7 avec une légère pression sur la moelle osseuse, sans toutefois l'endommager. Le 4 avril 2003, j'ai passé un R/X en flexion et extension et celui-ci a démontré une instabilité de la colonne, ce qui explique les différents symptômes dont je me plaignais, ainsi que les pertes d'équilibre. J'ai vu un neurologue à Moncton et celui-ci me dit, et je cite: « Il y a beaucoup d'infirmières qui veulent laisser le nursing de ce temps ci». J'ai pu comprendre qu'il me prenait pour une manipulatrice qui voulait se faire vivre par la CSSIAT. Je me suis sérieusement demandé s'il travaillait au mieux-être de ses patients ou au mieux être de la CSSIAT. Le seule soutien qu'il m'a offert, c'est des anti-dépresseurs.

J'ai consulté une ostéopathe à deux reprises et un chiropraticien sans pour autant améliorer ma condition physique afin d'envisager un retour au travail. J'ai fait appel de la décision de la CSSIAT à deux reprises depuis les résultats de mes examens médicaux. La CSSIAT a refusé de rouvrir mon dossier car, d'après eux, les problèmes reliés à la colonne cervicale ne causaient pas de pathologies cliniques. J'y vois là une incompréhension dans symptômes liés aux hernies discales-cervicales et un manque de volonté de la part de la CSSIAT de rendre justice à une accidentée du travail. De plus, suite au dernier test de IRM passée cette année, il s'avère que j'ai un début de sténose spinale. Donc, d'après ma physiothérapeute, si je ne fais pas attention, mes problèmes vont aller en empirant. C'est pourquoi je considère que

notre gouvernement, la CSSIAT et les médecins spécialistes ont un rôle à jouer dans le processus de prise en charge des accidentés du travail et que ceux-ci, moi y compris, ont le droit à des compensations quand ils ne peuvent plus travailler.

Merci de votre attention. En espérant que mes commentaires seront pris au sérieux. Je vous prie de croire en mes sincères salutations.

Pierrette Duguay